

Etaient présents : Mme Nathalie Donatin, Maire.

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Hérault, Letourneur, Le Déroff, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Monsimier, Pignorel, Le Rétif, Simon, Stoffel, Conseillers.

Absents excusés :

M. Péru donne pouvoir à M. Joubin

M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif

Mme Quesnel

Secrétaire : M. Courteille

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux, Alain Courteille et Christian Fouchet.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu du conseil du 12 septembre 2022. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Mme Donatin :

- Cérémonie du 11 novembre : un hommage a été rendu à Roger Maurice, Président de l'Amicale des Anciens Combattants récemment décédé.

- Point d'actualité sur les contentieux - litige entre la Ville de Verson et M. Lechevallier : la Cour de cassation a débouté M. Lechevallier, sa demande a été jugée irrecevable.

Mme Delbecque :

Le Relais Petite Enfance (RPE) a repris ses matinées d'éveil le jeudi matin à l'espace Senghor et participera de nouveau à la Quinzaine des p'tits mômes du mois de décembre.

Les accueils de loisirs ont bien fonctionné ces dernières vacances. Pour le CLSH, les animateurs ont accueilli 77 enfants la 1ère semaine et 59 la seconde. Les effectifs sont en augmentation par rapport à 2021. Concernant l'espace jeunes, le phénomène est le même : jusqu'à 25 ados accueillis la première semaine et seulement une quinzaine la deuxième.

Mme Perrier :

Le fonctionnement de la bibliothèque est toujours perturbé par la cyberattaque perpétrée contre la Ville de Caen. Les usagers peuvent emprunter jusqu'à 5 documents mais les retours ne sont pas encore possibles. Néanmoins, Un calendrier de reprise du service dans les bibliothèques du réseau devrait rapidement être présenté. La bibliothèque de Verson ayant suivi scrupuleusement les consignes données, elle devrait être dans les premières à retrouver un fonctionnement normal.

- Rappel de la sélection Allons-y ensemble : il reste des places pour la pièce *Fracasse* au théâtre de Caen, samedi 26/11 à 18h, pour *La Conquête*, au Sablier, mardi 22/11 à 19h30 et pour *Jungle book reimagined*, vendredi 16/12 à 20h, au théâtre de Caen.

- Atelier informatique sur l'utilisation d'un tableur vendredi 18/11 à 10h30 mais c'est déjà complet.

De même, le succès est au rendez-vous pour l'atelier « Classer et ranger ses photos » du vendredi 02/12, c'est pourquoi nous ouvrons une séance supplémentaire le vendredi 09/12 à 10h30.

- Un après-midi « jeux de société » animé par la ludothèque mobile « Être et jouer » est programmé le mercredi 23.

- La programmation culturelle, quant à elle, vous permettra de voyager jusqu'au Québec avec : Jeudi 24/11 : le concert de chansons traditionnelles des francophones d'Acadie et du Québec du duo Bouthillier à 19h30, espace Senghor.

Du lundi 28/11 au samedi 03/12, nous accueillons en résidence d'écriture deux slameuses québécoises et trois slameurs normands dont Yohan Leforestier (nom d'artiste Yo du milieu), un talent versonnais. Ils nous proposeront deux animations : Vendredi 02/12, un atelier d'écriture, de mise en voix et de mise en musique de slam, de 19h à 21h.

Samedi 03/12 à 20h une scène ouverte sera proposée aux participants à l'atelier de la veille et à toute personne qui souhaiterait venir proposer ses textes (chants, poèmes, slams) devant un public. Les artistes se produiront également pour quelques extraits de ce qu'ils auront travaillé dans la semaine pour créer leur spectacle intitulé *Le Cabaret transatlantique*.

Enfin retour en France du 5 au 17/12, avec la Quinzaine des P'tits Mômes et son Café littéraire des petits samedi 10 en matinée ainsi qu'un concert, *Bleu de lune*, samedi 17 à 10h et 11h.

Mme Brioul :

Communication :

- Distribution du Reflets dans les boîtes aux lettres la semaine prochaine du 21/11.

- Vœux aux agents le mardi 13 décembre à 18h

- Vœux aux forces vives le 6 janvier à 18h30

- Nouvelle formule : vœux aux Versonnais le samedi 7 janvier à 11h. Invitation particulière aux nouveaux habitants.

Patrimoine Senghor :

- Retour sur le gros succès des Journées du Patrimoine, 270 visiteurs sur les 2 jours. 180 personnes sont sur liste d'attente. Réflexion en cours avec l'association Présence Senghor pour ouvrir à nouveau la maison.

- Poursuite également du travail au Hangar 54 où est stockée une partie du patrimoine.

Mme De Panthou :

Manifestations CCAS :

- Conférence organisée en partenariat avec l'ASEPT (Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires) à destination des seniors, le 07/10. Le thème était "les gestes qui sauvent", et l'intervenant un pompier professionnel. Conférence suivie de 2 ateliers, les 13 et 14/10, avec 15 participants. Le 15/11, nouvelle conférence organisée avec l'ASEPT sur le thème "la prévention des accidents domestiques". 2 ateliers sont prévus les 18 et le 25/11.

Avec ce partenaire, ces ateliers sont forcément à destination des seniors. Si souhait d'une ouverture à un public plus jeune, il faudra trouver un autre partenaire.

- Visa sport-culture : 60 visas cette année. 48 l'an dernier. Ce dispositif a vraiment trouvé son public.

Projets en cours :

- Partenariat avec le centre Baclesse : 15/09, conférence avec Baclesse pour expliquer ce que sont les soins de support. Puis 13/10 : rencontre entre Baclesse et les associations qui souhaitent proposer des actions dans le cadre des soins de support.

Suite à cette rencontre, le CCAS propose d'apporter une aide financière à ces associations sous forme de subventions, uniquement pour ce qui concerne les activités "soins de support".

- Mutuelle dite communale : travail toujours en cours. Rencontre des partenaires potentiels. Distribution d'un questionnaire auprès de la population via le Reflets.

- Projet d'offrir un livre à la naissance de chaque bébé : Aude, la bibliothécaire spécialisée dans la petite enfance a sélectionné des ouvrages, les membres du CCAS en choisiront 2 ou 3. Il est envisagé que les parents se rendent à la librairie La page qui tourne pour retirer le livre qui leur plaira le plus, parmi les 2 ou 3 proposés. Ce dispositif devrait être mis en place pour le mois de janvier 2023.

- Projet d'organiser des visites du Silver Appart (dispositif du Département) entre la dernière semaine de janvier et la première semaine de février.

EHPAD Sainte-Marie : L'EHPAD organise son marché de Noël le samedi 19/11, de 14h à 17h. C'est ouvert à tous !

M. Le Bourgeois :

Réunion de la Commission Espaces publics et Cadre de vie le 09/11 :

- Point sur l'avancement des travaux de la place de l'église : fin programmée le 15/12. Du 05 au 09/12, la route sera fermée jour et nuit. Peut-être faudra-t-il fermer plus tôt car les abords sont dangereux de nuit.

- Point d'étape sur le Plan vélo : un café débat aura bien lieu au printemps 2023.

M. Pignorel poursuit en présentant le travail réalisé, en particulier celui effectué sur la rue du Général Leclerc. Celle-ci a été examinée en plusieurs tronçons afin d'arriver à une harmonisation des solutions sur l'ensemble de la rue, mais qui réponde aussi aux attentes d'utilisateurs aux pratiques très différentes (vélo famille, vélotafteurs : « randonneurs cyclotouristes, cyclistes, trottinettes... »).

M. Le Bourgeois revient sur le tronçon situé à l'entrée est de Verson : un nouveau comptage des véhicules et de la vitesse a été réalisé entre le 28/10 et le 04/11. Fréquentation de 5 553 véhicules jour dont 160 vélos.

Tous véhicules confondus, sur les 2500 véhicules, en partant de Verson vers Caen : 8% roulent à moins de 30 km/h, 75% entre 30 et 50 km/h, 17% à plus de 50 km/h.

En arrivant de Caen, 15% roulent à moins de 30km/h, 80% entre 30 et 50km/h, 5% à plus de 50km/h.

Cette zone est le talon d'Achille de la rue du Général Leclerc.

Une demande de rendez-vous a été faite à Caen la mer. La présentation des travaux leur sera envoyée.

M. Le Bourgeois informe par ailleurs que le Département va poser le panneau d'interdiction des poids lourds >3,5t.

M. Stoffel souhaite rappeler l'hypothèse du passage à sens unique de la rue du Général Leclerc sur le tronçon concerné.

M. Deau :

- Commission urbanisme du 25/10 sur l'élaboration en cours du PLUI-HM.

Réunion de concertation ouverte à tous les conseillers municipaux le 17/11 à Bretteville l'Orgueilleuse au Studio, ou à Caen le 28/11 de 18h à 20h Salle du Réfectoire à l'Hôtel de ville.

- Finances : commission de suivi de l'exécution du budget le 24/11, examen du projet d'adhésion à la norme comptable M57.

M. Joubin :

Patrimoine bâti :

- Journées du patrimoine : les visites des Ateliers de l'Odon ont rencontré un franc succès.

- Restaurant scolaire : nombreux échanges avec la maîtrise d'œuvre pour aboutir aux documents de consultation des entreprises. On estime le retour des appels d'offre à janvier 2023.

- Presbytère : souhait de le louer à compter de janvier 2023. Nécessité de différencier les compteurs de fluides.

- Gymnase : apparition de fissures sur un mur des vestiaires, l'étude de structure a confirmé la fiabilité du bâtiment. Le mur concerné n'est pas un mur porteur. Des fissures apparaissent régulièrement, en particulier après un épisode de sécheresse. Le mur a été refait entièrement pour rassurer les usagers.

- Ecole Victor Hugo : remplacement de la chaudière par une chaudière gaz aux vacances de Noël.

- Pour faire suite aux décisions de la Commission de mener des actions à court, moyen et long termes : lancement d'études pour des travaux énergétiques à l'école Victor Hugo et des panneaux photovoltaïques, avec le concours du CAUE et du service énergétique de Caen la mer.

- Travaux effectués à la Maison Senghor.

-

Développement économique :

- Arrivée de nouveaux propriétaires au Tabac après travaux.

- Invitation à privilégier les commerces locaux pour les fêtes de fin d'année...

Mme Donatin indique par ailleurs que le Département devrait financer le projet de restaurant scolaire à hauteur de 30%, en phase avis d'opportunité. Réponse attendue de l'Etat fin février début mars.

Marché de Noël :

- Le marché de Noël aura lieu le samedi 10 décembre 2022.

M. Gué :

La première session du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) s'est tenue le 05/10. Les jeunes ont sélectionné, parmi l'ensemble des projets et idées, les 3 projets qu'ils souhaitent initier dès à présent :

- Une étude pour un pump track / skate park
- Un projet de sensibilisation à l'abandon et au bien-être animal
- Un escape game pour Verson.

Ces projets se structurent en groupes de travail organisés par un binôme agent/élu ou membre de commission. Je tiens donc à remercier Laurence Roux, Stéphanie Delbecque et Jean-Baptiste Michel pour leur soutien sur ces projets ainsi que les agents qui vont contribuer à l'animation. Prochaine séance en plénière du CMJ le 30/11.

Enfin, pour la première fois le CMJ était présent aux commémorations du 11 novembre dernier en complément des enfants de l'école VH.

CAEN LA MER : POINT D'INFORMATIONS ET RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Donatin rappelle les difficultés de fonctionnement de Caen la mer depuis la cyberattaque subie par l'ensemble des services.

Mme De Panthou :

Semaine de la rénovation du 21 au 26 novembre, organisée par la Maison de l'Habitat. Flyers à disposition. Sujet d'actualité. Plusieurs conférences sont organisées toute la semaine. Il est même possible d'aller au cinéma voir un film sur le sujet de la rénovation pour une copropriété. Des visites sont organisées (Silver Appart, Sensibus, chantiers...). Et enfin, le samedi 26 novembre, possibilité de visiter un chantier de rénovation basse consommation biosourcée à Verson. Il est nécessaire de s'inscrire auprès de la Maison de l'Habitat pour participer à cette visite.

M. Monsimier :

Participation le 22/09 à une journée technique du SDEC sur la biodiversité et la trame noire (toutes les zones non éclairées) :

- 50% de la pollution lumineuse est en domaine privé : il faut travailler avec les industriels pour limiter l'éclairage nocturne.
- Sujet autour de l'éclairage patrimonial : église et Mairie pour ce qui nous concerne.
- Continuités nocturnes à intégrer dans le PADD du PLUI HM.
- Exemple du parc de la Mairie de Verson montré dans un diaporama.
- Piste intéressante à explorer : arrêt total de l'éclairage public de mai à août. Cela est en expérimentation ailleurs.

Comité syndical du SDEC le 06/10 :

- Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (SDIRVE) et questionnaire sur le traitement des parkings : cartes de chaque commune disponible.

M. Le Bourgeois complète en indiquant qu'un RDV est prévu avec le SDEC pour faire un point sur la finalisation des remplacements des lampes de l'éclairage public par des leds.

- Flambée des prix de l'énergie : un tableur va être envoyé à chaque collectivité concernant ses achats de gaz. Intervention gratuite pour modification des horaires d'éclairage public jusqu'au 31/12/2022.
- 14/10/2022 : visite de la chaufferie bois de Douvres-la-Délivrande, la surface au sol du bâtiment n'est pas si importante.

Commission Environnement de Caen la mer du 09/11 :

- Opération PIQ'CAEN : perméabilité des jardins pour la petite faune dont les hérissons. Un hérisson a besoin de 4ha de territoire : dire si Verson est intéressé pour participer à l'opération.

- Appel à Manifestation d'Intérêt de Normandie Haies : faire quelque chose dans les zones d'activités.

M. Monsimier indique qu'il s'est porté volontaire pour participer au Comité de pilotage.

M. Simon :

Commission mobilité du 14/11 :

- Point sur le trafic aérien de l'aéroport (300 000 voyageurs par an). Projet d'extension de l'aérogare.
- Développement des trottinettes en libre-service.
- Point sur les aires de covoiturage qui sont à saturation.

RAPPORT DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DES PISCINES DE CARPIQUET ET OUISTREHAM

Mme Donatin indique que le Conseil communautaire du 23 juin 2022 a délibéré pour le transfert des équipements aquatiques de Carpiquet et Ouistreham. Ce transfert est cohérent avec le Projet de territoire de Caen la mer qui souhaite développer l'équilibre des équipements sur l'ensemble du territoire. Les transferts potentiels ne doivent plus privilégier le centre de l'intercommunalité mais bien les différents pôles. Il a donc été jugé pertinent d'intégrer ces équipements.

Mme Donatin présente le rapport de la Commission locale des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 7 septembre 2022. La CLECT évalue les charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalités. Ses décisions sont consignées dans un rapport qui est ensuite soumis à délibération des conseils municipaux : il doit être approuvé à la majorité qualifiée des communes membres (2/3 au moins des conseils municipaux représentant au moins 50% de la population ou 50% au moins des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale).

Si les communes approuvent à la majorité qualifiée, les montants vus en CLECT s'appliqueront.

Une première méthode de calcul des charges liées au transfert de l'équipement a été effectuée, fondée sur l'investissement initial, les frais financiers restants et le fonctionnement annuel. Une autre méthode a été proposée, fondée sur les travaux restant à réaliser, les frais financiers restants et le fonctionnement annuel.

Lors de la CLECT, le vote pour opter pour la 2^{ème} méthode pour Carpiquet n'a pas posé de difficulté. Le vote pour la 2^{ème} méthode pour Ouistreham est passé à une courte majorité.

La piscine de Ouistreham est fermée 2 mois dans l'année (décembre et janvier). Seuls les scolaires jusqu'en CM2 peuvent y aller, au-delà elle n'est pas adaptée. Elle devient communautaire pour 2 raisons : pour l'été, elle sert de bassin d'apprentissage de la nage pour les touristes (le tourisme est une compétence intercommunale) et elle sera ouverte pour l'apprentissage à la nage des scolaires des communes du nord de Caen.

La CLECT a donc examiné les modalités du transfert et approuvé :

- La méthode 2, dont l'évaluation des charges transférées est basée sur le montant des travaux restant à réaliser,
- La fixation d'un montant de charges nettes annuelles de 328 670 € pour le transfert du centre aquatique et bien-être Sirena de Carpiquet et de 238 065 € pour le transfert de la piscine Aquabella de Ouistreham.

Le vote doit avoir lieu sur le rapport de la CLECT, donc sur les 2 piscines conjointement.

Echanges :

Mme Roux demande comment sont prévus les tarifs quand on n'est pas un habitant de Carpiquet.

Il est prévu que ces équipements restent en DSP (délégation de service public), et non gérés en régie. Les tarifs peuvent rester spécifiques, d'autant que le service de la piscine de Carpiquet est spécifique par exemple. Par contre, tous les habitants de Caen la mer auront le même tarif s'ils se rendent dans ces piscines.

M. Le Rétif : A la fin de la DSP, le choix est-il de repasser en régie ?

Mme Donatin pense que le choix sera plutôt de rester en DSP.

Mme Roux : si les coûts augmentent, les sommes sont réévaluées ?

Mme Donatin : Non, c'est figé à un instant T. Les coûts seront supportés par Caen la mer.

M. Le Rétif demande pourquoi il y a eu des débats sur la méthode 1 ou 2 concernant Ouistreham.

Mme Donatin suppose que c'est parce que l'intérêt est plus limité pour l'équipement, qu'il y avait plus d'hésitation. Cela dépend aussi de quel point de vue on se place. Si elle pouvait se prononcer facilement sur l'intérêt de la piscine de Carpiquet, elle avait du mal à avoir un avis sur celle de Ouistreham.

Mme Vandercamère : nos établissements scolaires sont-ils susceptibles d'aller à la piscine de Carpiquet ?

Mme Donatin : Oui, c'était notre demande. Mais pour Verson, ce n'est pas beaucoup plus près que les piscines de Caen.

Mme Héroult demande si le personnel va devenir fonctionnaire.

Mme Donatin répond que ce n'est pas le cas parce que ce sont des DSP et que le personnel va rester employé par les sociétés titulaires des DSP.

Mme Grenèche demande ce qui a motivé la demande de transfert de la piscine de Ouistreham ?

Mme Donatin indique que c'est l'opportunité du transfert de celle de Carpiquet et que cela répond au projet de territoire. Le Projet de territoire soulève aussi d'autres projets d'intérêt communautaire, pour des piscines ou pour avoir par exemple un meilleur maillage des écoles de musique sur le territoire. Mme Donatin précise qu'elle y travaille avec le maire de Bretteville-sur-Odon, même s'il ne s'agit pas d'un transfert.

Mme Roux demande s'il y a un risque d'augmentation des impôts de Caen la mer.

Mme Donatin précise que cela n'a pas été un sujet et que si le budget devient déficitaire, oui cela peut être une éventualité. Mais le taux d'imposition de Caen la mer pour les ménages est faible.

M. Monsimier : si on veut mettre en place un projet multipolaire, il faut être « appétant » pour les communes de Caen la mer donc la méthode 2 semble plus adéquate.

Mme Donatin : Il est clair que si la méthode 1 était retenue pour Carpiquet, le maire a dit qu'il ne pouvait pas financer et qu'il fermerait la piscine.

M. Joubin : à l'heure où l'on cherche à développer des équipements de proximité, il serait dommage de se priver d'un équipement comme Carpiquet.

M. Le Rétif demande quel a été le vote de Mme Donatin lors de la réunion de la CLECT.

Mme Donatin indique avoir voté pour concernant Carpiquet et s'être abstenue pour Ouistreham car elle avait plus d'interrogations sur ce transfert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver le rapport n°1-2022 de la CLECT relatif au montant des charges nettes transférées des équipements aquatiques pour les communes de Carpiquet et Ouistreham.

CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Comme indiqué lors du conseil municipal du 12 septembre dernier et après adoption du document par le Bureau communautaire de Caen la mer le 15 septembre, la Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux est à présent soumise à approbation des conseils municipaux des communes membres de Caen la mer.

Mme De Panthou, maire-adjoint déléguée à la solidarité et l'action sociale présente une synthèse de ce qu'est la Convention et de ses enjeux comme présenté lors du dernier conseil.

Echanges :

Mme Roux : va-t-on revoir nos politiques tarifaires pour accueillir ces nouvelles familles du 1^{er} quartile ? Ou prévoir davantage d'assistants sociaux ? Il faut être vigilant pour ces familles, faire attention à l'aide et aux services à leur apporter.

M. Gué indique que la commune a déjà des tarifs très progressifs. On a aussi toujours la possibilité de solliciter le CCAS, il n'y a pas de raison que cela vienne perturber nos services. De plus, ces familles seront bien identifiées par le CCAS lors des attributions de logement.

On a par ailleurs sollicité l'aide de l'Etat pour les repas qui sont inférieurs à 1€, aide que l'on a obtenue.

Mais étant donné les éléments discutés en septembre, il n'y aura pas un grand nombre de nouvelles familles concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux (2022-2028) sur le territoire de Caen la Mer et de la commune.

PATRIMOINE SENGHOR - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

Mme Brioul, maire-adjoint déléguée au Patrimoine Senghor, propose de solliciter un financement de la DRAC de Normandie pour répertorier, traiter sanitairement le cas échéant et inventorier les écrits disséminés en plusieurs endroits de la maison, notamment dans le bureau du Poète-Président.

En 2015, une 1^{ère} convention partenariale triennale réunissait l'Etat (DRAC de Normandie), la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados, la Communauté d'Agglomération Caen la mer, la Commune de Verson, l'Université de Caen, l'IMEC et la Fabrique de patrimoines en Normandie. Les partenaires s'attachaient d'ores et déjà à identifier et mettre en œuvre des mesures adaptées à la préservation immédiate de l'intégrité d'une partie du patrimoine écrit conservé dans la maison de Monsieur et Madame Senghor (imprimés et archives). Ainsi, avec le concours de l'IMEC, des Archives départementales et du service régional de l'Inventaire, une 1^{ère} mission d'expertise avait permis de déterminer l'état sanitaire de ce patrimoine, de l'extraire et mener à bien des opérations de décontamination, dépoussiérage et pré inventaire.

Ce patrimoine écrit est désormais conservé dans un bâtiment dit Hangar 54 au sein du Quartier Koenig de Bretteville-sur-Odon, mis à disposition par la Communauté urbaine Caen la mer.

Comme l'a souhaité Madame Senghor, la Commune de Verson est devenue officiellement propriétaire de la demeure versonnaise du couple et des biens s'y trouvant le 7 juillet 2022.

Il conviendrait de poursuivre le travail de traitement et d'inventaire amorcé en 2015 sur le patrimoine écrit (imprimés et archives) toujours conservé au sein de la demeure du couple Senghor. Afin de mener ce travail de traitement et d'inventaire, la méthode suivante est définie :

1. Tri et conditionnement des documents conservés dans l'extension de la maison Senghor,
2. Désinfection de ces documents,
3. Inventaire précis des livres : temps de travail estimé à 3 mois par un personnel formé
4. Estimation précise, typologie des archives, classement et conditionnement : temps de travail estimé à 2 mois par un personnel formé.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Commune	4.000 euros
Etat - DRAC de Normandie	20.000 euros
Total	24.000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord sur le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour cette mission de traitement et d'inventaire du patrimoine écrit de M. Senghor, et d'autoriser Madame la Maire à solliciter toutes les subventions en adéquation avec la réalisation de ce projet notamment auprès de l'Etat - DRAC de Normandie.

CONVENTION POUR L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, indique que la commune de Verson souhaite participer à la 3ème vague d'expérimentation du Compte Financier Unique au titre de l'exercice budgétaire 2023. Le CFU a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public. Les objectifs sont de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Pour ce faire, la commune doit appliquer une nouvelle nomenclature comptable à compter du 1er janvier 2023, dite la M57, en remplacement de la M14 utilisée actuellement. Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 s'imposera à toutes les collectivités au plus tard au 1er janvier 2024, l'idée étant que toutes les administrations publiques (Etat et collectivités) aient un référentiel unique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la signature de la convention avec l'Etat portant sur l'expérimentation du CFU à compter du 1er janvier 2023.

CREATION D'UN POSTE DE REGISSEUR POLYVALENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE AU SERVICE CULTUREL

Madame la Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ en retraite de l'agent dédié au service culturel et à la vie associative, une procédure de recrutement a été lancée. Il n'a pu être retenu de candidat fonctionnaire. Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique et d'autoriser la mise en place d'un contrat à durée déterminée à temps complet à compter du 1er décembre 2022, pour un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à créer le poste dans les conditions susmentionnées.

Mme Gleize, Directrice générale des services, précise que le poste est sur un grade de catégorie C. Il ne s'agit pas du remplacement exact de l'agent parti en retraite qui était catégorie B, la fiche de poste a été repensée. Le régisseur polyvalent sera chargé de toute la logistique relative aux fêtes et manifestations, pour les manifestations communales, de la programmation culturelle, ou des associations.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT OCCASIONNEL DANS LE CADRE DES SPECTACLES

Depuis plusieurs années, la commune fait appel à des artistes du spectacle ou des techniciens dans le cadre de la programmation culturelle. Afin de réaliser le paiement de leur cachet, la Trésorerie sollicite une délibération du conseil municipal autorisant leur engagement qui répond à des besoins ponctuels (article L7121-2 du code du travail des artistes du spectacle).

La commune passe par le GUSO, un dispositif de simplification administrative pour réaliser l'embauche de salariés du spectacle vivant, les déclarations et le paiement des cotisations sociales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à recruter des artistes ou techniciens, pour répondre à des besoins ponctuels dans le cadre de la programmation culturelle et approuve les modalités d'adhésion mentionnées.

REVISION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la démission des conseillers municipaux Alexis LEFEVRE et Aline LEGASTELOIS, il convient de désigner de nouveaux membres dans 5 commissions, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

<u>Commission Innovation :</u> <ul style="list-style-type: none">- Arnaud Pignorel- Emmanuel Gué- Aline Legastelois remplacée par Christian Fouchet.	<u>Commission Patrimoine Bâti :</u> <ul style="list-style-type: none">- Olivier Joubin- Philippe Monsimier- Philippe Péru- Arnaud Pignorel- Damien Bouchard- Christian Fouchet (nouveau membre élu)	<u>Commission Culture, animation et vie associative :</u> <ul style="list-style-type: none">- Alexandra Perrier- Eric Deloget- Marie-Hélène Brioul- Laëtitia De Panthou- Stéphanie Delbecque- Alexis Lefèvre remplacé par Isabelle Le Déroff- Benoît Le Rétif- Aline Legastelois remplacé par Christian Fouchet
<u>Commission Urbanisme :</u> <ul style="list-style-type: none">- Francis Deau- Claude Le Bourgeois- Philippe Péru- Lydie Vandercamère-Desmortreux- Alexis Lefèvre remplacé par Alain Courteille- Jean-François Grelier- Janine Letourneur	<u>Commission Espaces Publics et Cadre de vie :</u> <ul style="list-style-type: none">- Claude Le Bourgeois- Eric Deloget- Laure Grenèche- Philippe Monsimier- Lydie Vandercamère-Desmortreux- Janine Letourneur- Laurence Roux- Alain Courteille (nouveau membre élu)	La composition des autres commissions n'est pas modifiée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise les modifications apportées à la composition des commissions municipales ainsi présentées.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE, INCENDIE et SECOURS

Madame la Maire indique que la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 prévoit l'obligation de désigner un correspondant Défense, Incendie et Secours avant le 1^{er} novembre 2022 parmi les conseillers municipaux ou les adjoints. Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions de prévention, protection et lutte contre les incendies, et plus largement sur les questions de sécurité civile et mesures de sauvegarde sur la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Monsieur Claude LE BOURGEOIS comme Correspondant Défense, Incendie et Secours.

SMICO : ADHESIONS ET RETRAITS

La commune de Verson est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (SMICO). Plusieurs collectivités ont sollicité leur adhésion au SMICO et d'autres leur retrait. Le Comité syndical du SMICO a émis un avis favorable le 18/06/2022 par délibération n°2022 10 pour les adhésions et n°2022 11 pour les retraits.

En application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que les adhésions d'une collectivité au SMICO soient prises en compte il est nécessaire que 2/3 au moins de ses membres délibèrent pour donner un avis sur ces modifications.

Il est donc proposé de délibérer :

- sur les demandes d'adhésion des collectivités suivantes : les communes de PARFONDEVAL, LANGRUNE SUR MER, le CCAS des RIVS d'ANDAINE et le SIAEP DES 3 CANTONS.
- sur les retraits des collectivités suivantes (retraits de 2015 à 2021) : APPENAI SOUS BELLEME, BAROU EN AUGÉ, CIRAL, LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny), LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche), LA FRESNAIE FAYEL, GOUFFERN EN AUGÉ (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes), LIVAROT PAYS D'AUGÉ (pour la partie du territoire de Fervaques), LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain), MORTREE, RESENLIEU, SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME, SAP ANDRE, TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes), TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai), VILLIERS SOUS MORTAGNE, ECOUCHÉ LES VALLÉES, SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS, SAINT EVROULT DE MONTFORT, CHAUMONT, SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE, LA GENEVRAIE, BOUCÉ, MARCHEMAISON, FEINGS, MÉHOUDIN, LE PIN AU HARAS, SEMALLE, SEVIGNY, ROSEL, THUE ET MUE, BELLOU LE TRICHARD, MONTS D'NAINE, TRACY BOCAGE, du SIAEP de GACE, du SIVOS de GACE, du SIVOS des MONTS D'ANDAINE, et du SIVOM SEEJ ENFANCE EDUCATION JEUNESSE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouvelles adhésions et retraits de collectivités au SMICO.

QUESTIONS DIVERSES

M. Stoffel rappelle l'exposition photo du club photo.

M. Stoffel fait remarquer qu'il n'y a pas de lumière après 22h, au niveau de la sortie des Ateliers de l'Odon. M. Le Bourgeois précise que c'est sans doute lié à l'absence d'éclairage public durant les travaux de la place et que c'est donc provisoire.

M. Stoffel demande également s'il est possible de rendre plus accessible le cheminement, difficile à emprunter avec un équipement à roulettes. M. Joubin répond que c'est en cours.

La séance est levée à 22h27.

L'Adjoint délégué
Pour la Maire

Claude Le Bourgeois

